

Vaulx-en-Velin, le jeudi 12 septembre 2013

A Madame la Rectrice de l'académie de Lyon,
s/c du chef d'établissement, M.Poirot
s/c du Directeur Académique du Rhône
Monsieur le Président du Conseil Général
DDASS du Rhône, pôle famille
Monsieur le Préfet du Rhône
M. le maire De Vaulx-en-Velin

Objet : Familles sans logement le 12 septembre 2013

Les personnels du collège Henri Barbusse, réunis en assemblée générale ce jeudi 12 septembre 2013 à 10 heures constatent qu'à nouveau deux élèves dormiront à la rue ce soir avec leur famille.

Ils s'indignent comme ils l'ont déjà fait en juin pour la famille Boy Moke, alors que la rentrée au collège se fait dans une situation déjà difficile, des conditions d'apprentissage réservées aux élèves du collège Barbusse Ahmed Ahamada en sixième ainsi qu'à sa soeur à l'école Courcelles, et Serrine Boubred en 4eme. Ces élèves étaient logés avec leur famille soit au CADA Lamartine de Vaulx-en-Velin dont ils ont été exclus cet été, soit dans des conditions précaires depuis le mois de mars 2013. Ces familles ont vivoté cet été, une d'entre elle a dormi certaines nuits à la rue. Ce soir toutes deux seront sans solution.

Les personnels du collège H. Barbusse, ce jour réunis, condamnent les conditions faites à ces élèves et leurs familles. Ils dénoncent à nouveau, comme ce fut déjà le cas en juin, la faillite des pouvoirs publique du Rhône, incapables de proposer une structure d'hébergement adaptée pour des familles avec mineurs. Aussi les personnels du collège Henri Barbusse demandent ce jour, à ce que, faute de prise en charge par le 115, la famille Boubred et la famille Ahamada **soient logées dès ce soir dans un des trois logements vacants de l'ex collège Jean Vilar, soit sur décision du Conseil Général, soit sur réquisition de la Préfecture.**

Si un accord n'arrivait pas d'ici cet après midi 15h00, les personnels du collège Henri Barbusse se réuniront à nouveau pour communiquer par voie de presse sur les conditions de vie réservées à ces familles, sur les conditions d'apprentissage réservées aux élèves Boubred et Ahamada, sur la faillite de la prise en charge des mineurs sans abri et de leurs famille dans le Rhône, ainsi que sur la détermination des personnels à occuper le collège afin de permettre à ces familles d'avoir un abri pour les nuits à venir.

Les personnels seraient évidemment obligés de pointer l'incohérence de la part des pouvoirs publics à préférer voir un collège occupé pour héberger deux élèves sans abri et leur famille, plutôt que d'accéder à une solutions simple dans des logements vacants du collège.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.